

**COMITE SYNDICAL**

**DU 18 FEVRIER 2019**

Le 18 février 2019 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 11 février 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	23
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	7 834,40 voix

**PRESENTS**

**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Christine GARNIER, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Suppléants : Aucun**

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole),  
Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),  
M. Jean-Christian PIOLAT, (Bièvre Isère Communauté),  
M. Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan),  
M. Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Catherine CHABERT, (DDT38), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Arnaud GERME, Karine PONCET-MOISE, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Stéphanie MACHENAUD, Cécile BENECH, Marie ARDIET, (Etablissement Public du SCoT).

**PERSONNES EXCUSÉES**

Mme et MM. Renzo SULLI, Nicole BOULEBSOL, Michel OCTRU, Elisabeth WOLF, Bruno MAGNIER, (Grenoble-Alpes Métropole), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Yannick NEUDER, Jean-Christian PIOLAT, (Bièvre Isère Communauté), Jean-François INARD, (Saint Marcellin-Vercors-Isère Communauté), Pierre BEGUERY, Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**OBJET : COMPTE-RENDU**

**Yannik OLLIVIER** introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour.

▪ **Débat d'orientation budgétaire et Projet de délibération 19-II-I :**

**Arnaud GERME** indique que le budget a été construit dans la continuité des exercices précédents.

Il explique que les orientations budgétaires proposées visent à répondre au programme d'activités de l'EP SCoT pour l'année 2019, à travers :

- la poursuite des missions de l'établissement, notamment dans le cadre de ses missions de conseil et d'instruction des documents d'urbanisme
- la mise en place et le pilotage de deux démarches novatrices sur lequel l'EP SCoT s'est porté volontaire : gestion globale de la ressource en eau, démarche commerces (AMI) qui seront présentées par la suite.
- la poursuite des travaux du comité syndical et des commissions autour de la mise en œuvre du SCoT

Le projet de budget ne prend pas en compte les nouveaux chantiers qui seront identifiés suite à l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT. Une fois validés collectivement, ces éléments seront pris en compte dans le cadre du budget supplémentaire.

Le budget laisse très peu de marges de manœuvre, ce qui se traduit par une capacité d'investissement très limitée.

Concernant les dépenses, **Arnaud GERME** explique qu'on assiste à une baisse des dépenses de fonctionnement de 4,2% par rapport à l'année 2018, en raison d'un « tassement » de la masse salariale et d'une baisse du coût d'études liées à la fin de l'évaluation.

Concernant les dépenses d'investissement, il précise qu'elles sont limitées à 14 000 € et seront ajustées ultérieurement dans l'année.

En termes de recettes, il explique que l'Agence de l'Eau a confirmé son intention de participer sur les deux prochaines années au financement à hauteur de 99 000 € sur deux ans, soit 36 000 € en 2019, des deux démarches innovantes sur la gestion de la ressource en eau qui sont menées dans le cadre de la commission transition et eau :

- une première étude qui porte sur l'imperméabilisation des sols, étude obligatoire instaurée par la Loi Biodiversité avec pour ambition la traduction de ses objectifs dans les futurs documents d'urbanisme
- une deuxième étude sur le changement climatique et la ressource en eau.

Il ajoute que 5 000 € sont dégagés au titre des autres produits de gestion courante et qu'il reste ainsi 771 000 € à répartir entre les différentes collectivités.

Le budget primitif 2018 comprenait en recettes :

- une contribution de à 0,94 euro/habitant,
- des contributions complémentaires de certains territoires, sous forme de subvention, au titre des actions autour de l'eau.

La proposition de budget 2019 prévoit une contribution forfaitaire au prorata du nombre d'habitants sur le territoire (derniers chiffres de population DGF INSEE disponibles) portée à 0,98euro/habitant, sans recours à des subventions complémentaires de certaines collectivités comme en 2018. Cela conduit à des ajustements de contribution globale à la baisse ou à la hausse de des collectivités.

La note jointe au dossier détaille, à l'aide d'un tableau, la contribution proposée pour chacun des territoires.

**Yannik OLLIVIER** rappelle les principaux éléments à retenir du budget proposé :

- Un budget en baisse maîtrisé mais qui laisse peu de marge de manœuvre
- Un budget qui propose d'aller vers une règle de financement unique concernant l'ensemble des activités du SCoT et de ce qui relevait précédemment de la Communauté de l'Eau,
- Cette simplification doit être perçue dans la perspective des chantiers futurs à mener dans le cadre du SCoT suite à l'évaluation, selon une feuille de route qu'il faudra davantage partager en amont avec les élus du Bureau et du Conseil Syndical. Il précise que les travaux du bureau se feront désormais dans un cadre plus resserré, entre élus, pour faciliter les échanges et prises de décisions.
- L'impact budgétaire éventuel de nouveaux chantiers sera intégré au vote du budget supplémentaire.

**Jean-Paul BRET** indique ses réserves sur le fait que le SCoT dédie des moyens de personnel sur le pilotage d'études thématiques propres (eau, mobilités...). Il s'interroge sur le positionnement du SCoT dans le contexte global d'évolutions des compétences sur le domaine de l'eau. La prise de compétence GEMAPI change la donne de l'ancienne Communauté de l'Eau. Elle pousse les intercommunalités à travailler les thématiques du grand cycle de l'eau au sein de 4 grands syndicats à l'avenir dans l'Isère dont notamment le SYMBHI soit un périmètre qui ne correspond pas au SCoT. L'EP SCoT doit être avant tout dans un rôle d'animation et d'impulsion.

**Yannik OLLIVIER** entend les réserves de Jean-Paul BRET, et indique que les études sont aujourd'hui des coups partis, avec un financement de l'Agence de l'Eau significatif pour les deux prochaines années, qui constitue une opportunité.

**Jean-Paul BRET** prend acte de cette situation de coup parti et indique dans ces conditions la décision du Pays Voironnais de s'abstenir au vote du budget.

**Francis GIMBERT** partage les propos de **Jean-Paul BRET** et annonce qu'il proposera aux élus de la Communauté de Communes du Grésivaudan de s'abstenir sur le projet de budget. Cela nécessitera cependant un accord du bureau de la Communauté de Communes.

Il souligne les besoins de coopérations et de coordinations entre territoires sur l'ensemble des thématiques. Il rappelle son souhait d'évoluer vers un pôle métropolitain dans le cadre d'une réflexion d'ensemble, en évitant de prendre un sujet l'un après l'autre.

Il mentionne que d'autres sujets comme la mobilité par exemple ont été identifiés comme prioritaires.

Concernant le grand cycle de l'eau, il précise que la Communauté de Communes du Grésivaudan a transféré la compétence GEMAPI au SYMBHI. A ce titre, ce syndicat intercommunal doit être l'instance de coordination des politiques du grand cycle de l'eau, même s'il souligne l'importance des liens étroits entre ces politiques et la planification et l'urbanisme.

Pour Bièvre Isère Communauté, **Martial SIMONDANT** comprend les discours portés par le Grésivaudan et le Pays Voironnais.

Il rappelle que le bilan de la mise en œuvre du SCoT a fait ressortir un certain nombre de thématiques qui nécessitent également d'être traitées collectivement comme la mobilité, la qualité de l'air.

Il précise également que la Communauté de Communes a intégré le SIRA pour ces questions de grand cycle de l'eau impliquant des financements non négligeables de la collectivité.

Bièvre Isère Communauté au vote du budget pourrait s'abstenir sur le projet de budget.

**Christine GARNIER** s'étonne qu'il soit imposé une augmentation aux deux principaux EPCI hors Métro et s'interroge sur le fait que les réserves exprimées n'aient pas été anticipées.

**Messieurs BRET, GIMBERT et OLLIVIER** précisent que des échanges ont eu lieu depuis le bureau du 15 janvier, qui ont permis de partager les points de vue et aboutir à ces intentions de votes.

**Yannik OLLIVIER** prend note de leur neutralité bienveillante. Il précise que cet accord a été conditionné à la réalisation d'un cahier des charges et d'un engagement à mieux articuler les travaux des commissions (dont la commission transitions environnementales et eau) avec le bureau de l'EP SCoT.

**Yannik OLLIVIER** conclut sur ce premier point en signalant que les questions posées par **Francis GIMBERT** et **Martial SIMONDANT** sur les suites à donner aux séminaires de l'année 2018 du bilan du SCoT seront abordées au prochain bureau du 14 mars.

Il propose donc de présenter le budget conformément au débat qui s'est tenu.

- **Délibération 19-II-II Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – Délibération cadre 2019-2020**

**Yannik OLLIVIER** précise que l'EP SCoT par cette délibération du Comité Syndical sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour 2019 et 2020.

Il rappelle que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a renouvelé son aide financière en 2018, et a participé activement aux groupes techniques sur les sujets subventionnés :

- le premier porte sur le principe Eviter, Réduire, Compenser l'imperméabilisation des territoires à l'échelle du SCoT de la Grande Région de Grenoble,
- le second sur la thématique d'actualité de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau (quelle adaptation / transition prévoir sur les territoires ? Comment gérer les risques induits ?)

Une annexe à la présente délibération présente les grandes étapes de ces travaux.

La délibération est votée à l'unanimité.

▪ **Points divers :**

- **Information concernant l'acceptation de la candidature de l'EP SCoT à l'appel à manifestation d'intérêt « SCoT et Commerces » 2019**

**Olivier ALEXANDRE** indique que l'Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé par La Fédération Nationale des SCoT, les principales fédérations nationales du commerce, les Ministères de la Cohésion des Territoires, de l'Economie et des Finances.

Le SCoT de la GReG s'est porté candidat, comme indiqué en comité syndical fin 2018. Cette proposition a aboutie, dans la catégorie Métropole, notamment en raison de l'expérience de notre SCoT en ce domaine et sur l'intérêt porté par les partenaires de l'AMI au contenu et à la mise en œuvre du DAC.

Deux autres SCoT sont également retenus : Sarreguemines (Lorraine) dans la catégorie Rural, Pays du Mans dans la catégorie Ville moyenne.

Une note distribuée aux participants précise les attendus nationaux de cet AMI

Il indique que cette démarche peut être une opportunité pour répondre à un certain nombre d'enjeux transversaux sur le thème de l'aménagement commercial qui ont pu émerger au cours du travail sur le bilan du SCoT. Il précise que c'est un des atouts de cette thématique car elle renvoie à des questions d'aménagement du territoire, de cohésion sociale.

**Olivier ALEXANDRE** rappelle que la candidature de l'EP SCoT à l'AMI a été formulée autour de 3 grands enjeux :

- Les règles développées par le DAC pour la vitalité commerciale des centres-villes et bourgs, permettent-elles de tenir compte des évolutions récentes et à venir du commerce (drive, logistique urbaine, hybridation commerce physique/numérique) ?
- Peut-on compter sur une évolution spontanée de l'appareil commercial dans les zones spécialisées, pour amener de la mixité et recomposer la ville ?
- Face à la rapidité d'évolution du commerce, le SCoT peut-il gagner en agilité et faciliter les opportunités commerciales porteuses de vitalité urbaine comme, a contrario, remettre en cause des projets anciens dont l'opportunité est devenue discutable ?

**Yannik OLLIVIER** souligne l'importance du sujet et rappelle que les questions commerciales ont toujours été au centre des débats lors de l'élaboration puis de l'évaluation du SCoT. Il y a lieu de réfléchir aux principes des ZACOM. C'est également un sujet qui revient constamment au sein des CDAC dans lesquelles il est très difficile d'avoir une ligne de conduite commune.

L'enjeu du commerce est donc très complexe, et les différentes intercommunalités de la GReG peuvent avoir des approches et attentes différentes en la matière. Néanmoins, il paraît nécessaire d'avancer sur ce thème tant les enjeux nécessitent une approche collective pour une stratégie efficace sur les territoires.

Aussi, il propose :

- la mise en place d'un pilotage local que la démarche se fasse en collaboration avec les sept intercommunalités, avec une gouvernance à la fois politique et technique.
- de désigner un représentant du SCoT de la GReG aux instances nationales. Si aucun élu ne manifeste sa disponibilité, il représentera lui-même le SCoT à ces réunions.

**Jean-Paul BRET** estime que le débat dans le SCoT a trop été focalisé sur les grandes surfaces mais que la problématique est plus vaste. Il mentionne qu'il est également important de travailler sur l'articulation entre la planification et les leviers opérationnels. Il informe que

Voiron a été retenue pour l'opération Cœur de Ville et qu'à ce titre, des leviers opérationnels vont être nécessaires. L'offre immobilière existante ne correspond pas toujours aux attentes des professionnels.

Il cite pour exemple un projet sur la commune de Voreppe et le souhait des élus communaux d'implanter des nouveaux commerces le long de la route départementale pour pallier à absence de locaux adaptés en centre-ville. Il y a donc nécessité de travailler sur le foncier des centres-villes, réaménager ces quartiers, ce qui peut nécessiter la mise en place d'une foncière.

Il poursuit ses propos en estimant que certaines orientations du SCoT ne sont pas pertinentes et notamment il considère la superposition dans le SCoT des ZACOM 1 avec les périmètres prioritaires de développement commercial peu adaptée. Ces périmètres sont vastes, ce qui ne permet pas de concentrer le renforcement de centralités.

**Martial SIMONDANT** mentionne que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, c'est également un thème qui a suscité de nombreux débats notamment dans la définition de leur environnement commercial. Il estime que le commerce ne peut pas être dissocié des mobilités et des autres services.

Il rejoint les propos de **Jean-Paul BRET** sur la question du foncier dans les cœurs de ville, les linéaires commerciaux.

**Jean-Noël CAUSSE** ajoute que dans tous les documents d'urbanisme (SCoT, SRADDET, PLUi), l'économie circulaire apparaît comme un enjeu important, or elle ne trouve pas sa place dans les centres commerciaux. C'est une question qui mériterait d'être abordée.

**Christine GARNIER** rappelle les mutations en cours, notamment sur l'agglomération : baisse de fréquentation des hypermarchés généralistes, report vers les moyennes grandes surfaces commerciales.

Elle complète les propos tenus par **Jean-Paul BRET** et **Martial SIMONDANT** et précise qu'à la Metro, ils travaillent à la création d'une foncière commerciale en lien avec l'EPFL pour sauver les petits commerces et surtout accompagner et choisir les commerçants désirants s'installer dans les centres urbains mixtes afin de garder une diversité et surtout le maintien du commerce de proximité. La question de la vitalité commerciale des centres-villes nécessite des actions concrètes et pas uniquement un travail sur les règles d'urbanisme.

**Yannik OLLIVIER** souhaite rebondir sur les remarques de **Jean-Paul BRET** et indique que qu'il a reçu, avec l'équipe de l'EP SCoT, **Luc REMOND** sur le sujet évoqué à Voreppe et qu'il espère une évolution positive du projet.

**Olivier ALEXANDRE** trouve que ces éléments sont à prendre en compte dans l'AMI. Devant la diversité des contextes locaux mais des échanges au sein du bassin de vie, il est important de croiser les approches des EPCI et au sein du SCoT. L'AMI doit permettre de travailler à l'évolution des commerces et ses effets sur le territoire de la GReG. En particulier, il s'agit d'anticiper l'évolution future du DAC car le commerce a énormément changé depuis quelques années : circuits courts, e-commerce.

**Jean-Noël CAUSSE** rappelle que dans la démarche du PLUi de GAM et des débats sur l'extension de Grand-Place et Neyrpic ont fait émerger la nécessité de réfléchir aux évolutions des équipements commerciaux et de s'interroger sur les pratiques sociales en général, croisant implantations commerciales, de services ou d'espaces publics, de centres sociaux...

**Arnaud GERME** rappelle l'objectif recherché à savoir une position et feuille de route validée au sein de l'EP SCoT pour mi mai car à partir de juin les groupes de travail vont s'élargir aux Fédérations nationales du commerce, aux ministères de la Cohésion des

Territoires, de l'Economie et des Finances. Cela nécessite donc d'être bien calé sur les discours et d'avoir un mandat précis car les opérateurs commerciaux vont être amenés à participer.

- **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires**

**Arnaud GERME** présente le document d'orientations du SRADDET et signale que c'est un document en l'état assez synthétique. Il reprend en grande partie des éléments existants issus des SRCE, SRCAE, ou de politiques de schéma régionales.

Le document d'objectifs couvre l'ensemble des champs thématiques prévus par la loi. Il repose sur le principe d'une déclinaison ultérieure territoire par territoire, dans le cadre des SCoT et inter-SCoT.

Il précise que ce document propose un certain nombre d'avancées intéressantes pour le territoire en termes de transports et mobilités notamment :

- avec la volonté de créer une grande AOM sur le grand bassin de vie
- des avancées sur les temps de parcours des trains vers Paris et Lyon

L'ambition poursuivie par le SRADDET est d'arrimer l'Ouest de la région à l'Est en passant par Lyon : armature très transversale Est-Ouest avec Lyon, cœur de la nouvelle région.

Il indique que le document actuel fait état d'une bonne prise en compte des contributions adressées par les collectivités du Sud Isère, mais quelques compléments apparaissent nécessaires :

- sur le sillon alpin et les systèmes urbains : réseaux de ville, problématiques communes (pression foncière, risques)
- sur le rôle des aires métropolitaines dans l'organisation du territoire, (gouvernance, équipements structurants, synergies avec les territoires proches)
- sur la montagne (accessibilité, solidarité vallées/massifs, identité, vulnérabilité (notamment vis-à-vis du changement climatique, rénovation des stations...))
- sur les infrastructures et les transports : une carte mentionne dans le SRADDET les liaisons d'intérêt régional tous modes, le texte en appui de la carte précise que les itinéraires seront identifiés en lien avec les acteurs locaux.

Il est donc proposé de transmettre à la Région une demande de compléments sur les premiers points précédemment évoqués et concernant les infrastructures de transport, de réitérer les demandes formulées par les collectivités du Sud Isère dans les contributions adressées à la Région.

A ce jour, le fascicule des règles du SRADDET avec lequel nos documents de planification doivent être compatibles n'a pas encore été communiqué. Or, il apparaît que dans de nombreuses régions, les règles posent question : règles non évaluées au vu des pratiques et donc difficilement applicables, interprétation difficile, robustesse juridique contestable...

En lien avec la Fédération Régionale des SCoT, il sera donc demandé à la Région un délai de concertation sur les règles.

**Christine GARNIER** insiste sur la nécessité d'avoir un temps pour travailler sur les règles. Elle s'interroge sur ce qui est attendu en terme d'accès aux massifs montagneux et aux aéroports. Elle souhaite que la contribution de l'EP SCoT mentionne l'enjeu du changement climatique sur les massifs, que ce soit en terme d'enneigement et des mutations induites sur le tourisme.

**Yannik OLLIVIER** précise qu'il s'agit de développer l'accès aux massifs par les différents modes de transport, en particulier les alternatives à la voiture.

**Laurent THOVISTE** rappelle que l'accès aux plate-formes aéroportuaires de Lyon et de Genève constitue un enjeu important pour la métropole grenobloise. Il s'agit de conforter les connexions en transports collectifs. C'est un point important qu'il souhaite voir conserver.

**Jérôme DUTRONCY** rejoint la proposition de **Christine GARNIER** sur les accès aux massifs en développant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

**Arnaud GERME** conclut que seuls les éléments proposés par **Christine GARNIER** sur le changement climatique et la ressource neige seront rajoutés. Il rappelle que le texte reprend les termes de la contribution de compromis entre les collectivités du Sud-Isère, notamment des représentants de l'Oisans, de la Chartreuse, et le Vercors. Dans la rédaction actuelle, l'accès aux stations est entendu comme multimodal.

**Francis GIMBERT** précise l'enjeu de la multimodalité pour les stations touristiques en montagne (et pas seulement des stations de ski), et des difficultés de gestion de l'accueil des voitures et de leur stationnement. Il ne souhaite pas cependant que la note soit modifiée et que l'on en reste au texte ayant fait consensus entre les collectivités du Sud-Isère.

#### ▪ Suites du Comité Syndical du 13 décembre 2018 et de l'évaluation du SCoT

**Yannik OLLIVIER** indique que conformément à la décision du Comité Syndical, la délibération d'interpellation a été transmise aux Présidents des intercommunalités pour mise en débat. A ce jour, seul le Pays Voironnais a fait part de sa disposition à procéder au débat. Il précise que l'équipe de l'EP SCoT et lui se tiennent à disposition des EPCI pour les accompagner les débats si nécessaires.

Il signale ensuite que des propositions seront faites pour donner suite aux attentes formulées lors de l'évaluation au prochain bureau syndical.

#### ▪ Synthèse de l'Avis de l'EP SCoT sur PLUi Grenoble-Alpes Métropole

**Yannik OLLIVIER** précise que le bureau du SCoT du 15 janvier a examiné le projet d'avis sur le PLUi. Il indique avoir tenu à cet échange collectif préalable à l'envoi de l'avis, compte de ses délégations de Vice-président en charge du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole et sa fonction de Président de l'EP SCoT.

**Stéphanie MACHENAUD** rappelle que cet avis est formulé dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), suite à l'arrêt du PLUi effectué en septembre 2018 et qu'il a été remis à Grenoble-Alpes Métropole le 22 janvier après la tenue du Bureau Syndical.

Elle souligne que le PLUi élaboré sur un large territoire comme celui de Grenoble-Alpes Métropole constitue une avancée importante dans la mise en œuvre du SCoT.

L'EP SCoT a formulé un avis favorable sans réserve sur ce projet et rappelle la bonne association de l'EP SCoT tout au long de l'élaboration du projet par les services de la Métropole, qui a permis de s'assurer au fil de l'eau de la bonne articulation entre le PLUi et le SCoT.

Elle souligne plusieurs points positifs tels que :

- l'ambition du document qui permet :
  - d'offrir une vision cohérente du développement à l'échelle de la Métropole tout en respectant des orientations du SCoT conçues dans un environnement,

- une harmonisation d'approches sur des communes plus ou moins avancées dans les démarches de planification (RNU, cartes communales, PLU...),
- 
- L'importance du travail effectué dans le PLUi pour accélérer la mise en œuvre des objectifs du SCoT, notamment en matière de :
  - paysage dans toutes ses composantes,
  - protection de la population aux nuisances,
  - gestion des risques et le développement de la résilience,
  - gestion de l'offre commerciale.

Certains compléments et ajustements du rapport de présentation sont cependant attendus pour garantir une complète compatibilité avec le SCoT et précise que les remarques formulées par l'EP SCoT concernent essentiellement :

- la maîtrise et la modération de la consommation foncière
- la protection des espaces agricoles et naturels
- la préservation des ressources naturelles et paysagères
- la maîtrise de l'étalement urbain
- l'intensification des espaces urbains mixtes

Une synthèse de l'avis formulé par l'EP SCoT est jointe au dossier.

**Arnaud GERME** complète les propos de **Stéphanie MACHENAUD** en précisant que quatre PLUi sont arrêtés sur le périmètre de la GReG. Les PLU et PLUi élaborés sur la base du SCoT représentent près des deux-tiers des communes de la GReG. Cette avancée confirme la robustesse du SCoT face aux différents contextes locaux. Il apparaît que les souplesses introduites par le SCoT pour favoriser les approches intercommunales ont été mobilisées dans chacun des documents. Une synthèse des approches pourra être présentée aux élus dans les prochains mois.

**Francis GIMBERT** serait intéressé par un témoignage sur la façon dont les élus d'un territoire concerné ont vécu l'élaboration d'un PLUi :

- Quel bilan ils en tirent une fois que le document est arrêté ? Si les élus communaux ont adhéré à la démarche ?
- Comment le PLUi tient compte de la volonté des communes, quelles adaptations ont été proposées pour le faire ?

Il précise que cela permettrait d'éclairer les décisions des autres collectivités intéressées ou s'interrogeant sur l'engagement d'un PLUi.

**Yannik OLLIVIER** précise que pour le PLUi métropolitain sur les 49 communes, seulement 5 communes n'ont pas voté favorablement au projet.

**Martial SIMONDANT** mentionne que concernant les 2 PLUi de Bièvre Isère Communauté :

- Pour le PLUi du secteur de la région Saint Jeannaise, 2 communes se sont opposées au projet de PLUi mais pour des sujets sans lien avec le PLUi
- Et pour celui du secteur Bièvre Isère, il n'y a eu aucun vote défavorable.

Il ajoute qu'un PLUi permet d'affirmer un projet de territoire car il porte la réflexion à une échelle autre que celle de la commune. Il précise que l'élaboration d'un PLUi n'est pas un exercice facile car cela nécessite d'acter collectivement les objectifs du SCoT. Il poursuit par l'exemple de la gestion des espaces économiques sur le territoire communautaire et l'exercice difficile de traduction de la répartition des espaces économiques imposés par le SCoT.

**Benoit PARENT** indique que les agences d'urbanisme accompagnent l'Etat et la DREAL dans l'animation de la gestion d'un club PLUi à l'échelle régionale. Il rappelle qu'il y a 3 ans, il y avait eu l'inauguration de cette démarche avec la présentation du cas de la métropole grenobloise à Lyon et que cette année une rencontre à l'attention des élus est organisée à

Grenoble à l'automne sur le bilan de l'élaboration des PLUi de la région. Il précise qu'à cette occasion, ce seront des témoignages d'élus qui seront mis en avant.

**Roger VALTAT** indique que sur Bièvre Est, le PLUi a été arrêté le 4 février dernier par le Conseil communautaire à l'unanimité. Il précise que c'est la mobilisation et la forte implication des élus qui a permis l'aboutissement du document intercommunal. Il rejoint les propos de **Martial SIMONDANT** sur les difficultés rencontrées notamment en matière de modération de la consommation d'espace.

**Martial SIMONDANT** rajoute que les orientations et objectifs du SCoT ont été un réel appui dans cet exercice difficile de réduction des espaces constructibles.

**Yannik OLLIVIER** rejoint les propos de **Martial SIMONDANT** concernant l'apport du SCoT sur cette thématique très sensible dans certaines communes. Il souligne les efforts courageux consentis par les communes en terme de suppression de certaines zones de développement futur, au regard de leurs anciens documents d'urbanisme.

Il adhère également au discours de **Roger VALTAT** sur la nécessaire mobilisation des élus et des équipes techniques pour mener à bien un PLUi. Il précise l'importance de l'association des communes dans cet exercice de construction d'un projet et la collaboration essentielle entre la Métropole et les communes.

**Martial SIMONDANT** répond que ce premier PLUi est forcément un document de transition entre des documents individuels et le prochain PLU communautaire qui pourra aller plus loin. Il précise que les discussions avec les communes seront plus aisées dans la mesure où un certain nombre de débats ont eu lieu cette fois-ci. Mais il pense que c'est une étape obligatoire pour pouvoir ensuite avoir une véritable traduction et expression d'un projet de développement communautaire.

**Yannik OLLIVIER** confirme et explique que le PLUi métropolitain sera amené à évoluer pour tenir compte des projets à venir et de l'évolution des réflexions des communes.

**Jean-Paul BRET** souligne les délais très courts dans lesquels les projets ont abouti, ce qui a pu paradoxalement facilité la prise des prises de décisions. Cette contrainte a visiblement conduit à une forte mobilisation des élus.

Pour **Yannik OLLIVIER**, les délais imposés par la loi pour éviter la caducité des POS a surement facilité la mobilisation des élus.

**Roger VALTAT** indique que sur Bièvre Est, le PLUi avait été anticipé par un projet de territoire qui a ensuite facilité la prise de décision.

**Martial SIMONDANT** souligne que la contrainte législative a peut-être accéléré la conduite des études mais il précise que les délais ont été difficiles à tenir.

**Jean-Noël CAUSSE** explique l'importance de l'appui technique de la Métropole pour mener les études du PLUi sur sa commune. Il considère que cela a permis un approfondissement des réflexions sur certains sujets et une adhésion de l'ensemble des élus mobilisés.

Le président remercie les participants et clôt la séance à 19h38.